

**Commune de CANY-BARVILLE**  
**CONSEIL MUNICIPAL – Séance du lundi 19 avril 2021**  
**COMPTE-RENDU DE PRESSE**

L'an deux mil vingt et un le DIX-NEUF AVRIL à 18h30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre THEVENOT, maire de la commune de Cany-Barville.

***Etaient présents :***

M. Jean-Pierre THEVENOT, Maire – M. Michel BAUDRY, Mme Marlyse DOULET, M. Pierre-Yves JEGAT, adjoints au maire, Mme Agnès LEDUC, M. Jean-Charles FONTAINE, Mme Annie LEFRANCOIS, conseillers municipaux délégués.

M. Michel BASILLE, Mme Nicole GIBOURDEL, Mme Catherine GOURDAIN, M. Gilles BLANQUET, M. Patrick TRENDIA, M. Pascal LARGILLET, Mme Marie-José LELAUMIER, M. Eric TOULLIC, Mme Barbara LANGE, M. Sébastien DELAFOSSE, Mme Coralie CAUCHY, Mme Léa BALDRAN, Mme Françoise HERVIEUX, M. Christophe HANNION et M. Xavier BATUT, conseillers municipaux.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** néant

**Absents excusés :** néant

**Absente :** Mme Mathilde COURTILLET

**Date de convocation :** 12 avril 2021

*Monsieur le Maire constate le quorum, ouvre la séance à 18h30, et donne lecture de l'ordre du jour. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Catherine GOURDAIN est élue secrétaire de séance.*

*Monsieur le Maire ouvre la séance, en remerciant la présence de Mme Sabrina RECCHIA, juriste à la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre, de Messieurs Gérard FOUCHE – Vice-Président et M. BAZIN, rapporteur de la commission, pour la présentation du dossier PLUi.*

*Monsieur le Maire poursuit en proposant l'examen du compte-rendu de la séance du conseil municipal du lundi 22 mars 2021 : adopté à l'unanimité.*

**Présentation du dossier « Plan local d'urbanisme intercommunal en vue d'inscrire la commune dans cette démarche tout en gardant l'instruction des dossiers d'urbanisme »**

Intervention de M. Gérard FOUCHE – Vice-Président délégué à la prospective territoriale, mobilité, droit des sols, Albâtre énergie, infrastructures et usages numériques, et coopération décentralisée, accompagné de Mme Sabrina RECCHIA, juriste à la CCCA et de M. BAZIN, rapporteur de la commission.

*A l'issue de la présentation du powerpoint, et d'un temps d'échanges, Monsieur le Maire remercie Messieurs FOUCHE et BAZIN, ainsi que Mme RECCHIA pour leurs interventions. Une délibération sera proposée au prochain conseil municipal.*

**DELIBERATIONS :**

**Pôle de santé libéral et ambulatoire : modification des contrats en cours d'exécution : marchés de travaux de construction : lot 08-revêtements sols souples-carrelage - lot 11-électricité**

Vu le code de la commande publique,

Vu l'article 139 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, et aux modifications d'un marché,

Vu la délibération du conseil municipal, en sa séance du 13 février 2020, attribuant les marchés aux entreprises pour la construction du pôle de santé libéral et ambulatoire pour le territoire de Cany-Barville,

Considérant la nécessité d'adapter les marchés des entreprises aux aléas et besoins du chantier, le conseil municipal adopte les avenants à intervenir :

Avenant n° 01 - Lot 08 – revêtements sols souples-carrelage - titulaire GAMM – Zone d'activité de la plaine des Cambres BP 07 - 76710 ANCEAUMEVILLE  
Habillage en équerre des nez de marches de l'escalier.

Avenant n° 03 et n° 04 - Lot 11 – électricité – courants forts – courants faibles - titulaire CEGELEC-SDEM – Cours Bourbon-MARTIN-EGLISE - 76203 DIEPPE Cédex

Aménagements complémentaires (pose de prises électriques supplémentaires) pour le cabinet dentaire et le cabinet podologue.

*Adopté à l'unanimité.*

#### **Commande publique : taille d'entretien des végétaux – attribution des marchés**

Vu le code de la commande publique,

Considérant que le marché est décomposé de quatre lots fermes,

Lot 1 : taille de haies et arbustes zone Est

Lot 2 : taille de haies et arbustes zone Ouest

Lot 3 : taille de haies et arbustes zone Nord

Lot 4 : abattage, haubanage et taille d'entretien des arbres

Considérant qu'une consultation publique a été organisée,

Vu les plis reçus, et l'analyse des offres réalisée par le pôle technique,

Sur proposition de la commission d'achat public, en sa séance du 19 avril 2021,

Le conseil municipal attribue les marchés de taille d'entretien des végétaux, pour l'année 2021, renouvelable deux fois.

*Adopté à l'unanimité.*

#### **Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association « les Papillons » - convention**

L'association « les Papillons », régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, dont le siège social est fixé à BAHO, 41 rue de la Coutibe – 66540, a pour objectif de libérer la parole des enfants victimes de maltraitances, notamment par le déploiement dans les lieux publics de « boîtes aux lettres Papillons ». L'association a pour but également de créer des maisons « Papillons » où les victimes et/ou leurs familles pourront être accompagnées dans le processus de reconstruction et de protection. L'association accompagne les victimes au cours de la procédure judiciaire, en vue de faire évoluer la législation dans le sens des victimes.

Afin d'accompagner cette association dans ses missions, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 200€, et de conclure une convention avec cette association pour l'installation de boîtes aux lettres « Papillons » sur les bâtiments fréquentés par les enfants, et les jeunes, comme le Sporticaux, et le stade de football, sachant que les boîtes aux lettres seront fournies et installées par l'association « les Papillons ».

*Adopté à l'unanimité.*

#### **Médiathèque « les Semailles » : renouvellement de la convention de prêt de livres avec la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre – compétence « action sociale et éducative »**

Le conseil municipal décide le renouvellement de la convention avec la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre, pour permettre le prêt de livres aux enfants et aux jeunes, fréquentant les lieux d'accueil du service Enfance/Jeunesse, pour une période de 3 années civiles de 2021 à 2023, renouvelable une fois. Cette convention consentie à titre gratuit, ne prévoit aucune prestation de lecture dispensée par les bibliothécaires.

*Adopté à l'unanimité.*

#### **Bail précaire modifié en bail professionnel Mme BOUDIN Réflexologie au 15 Place Robert Gabel à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021**

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2019, la commune a consenti un bail précaire à Mme BOUDIN, au 15 place Robert Gabel, pour y exercer ses activités de réflexologie, luxopuncture et massage bien-être.

Mme Pascale BOUDIN souhaite transformer son bail précaire en un bail professionnel, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021.

*Adopté à l'unanimité.*

**Soutien à l'économie locale pendant la crise sanitaire – exonération de loyers pour les locaux communaux commerciaux fermés par décision administrative**

Vu le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, modifié par le décret n° 2020-1331 du 02 novembre 2020,

Considérant que les commerces dits « non essentiels », ou devant réduire très fortement leurs activités, seront impactés financièrement,

Considérant la 3<sup>ème</sup> période de confinement déclarée à compter du 20 mars 2021, et la nécessité de soutenir, en cette période de crise sanitaire, les commerces fermés et les petits restaurateurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal décide de prolonger l'exonération de loyers les locaux commerciaux, ainsi que les charges afférentes pour les loyers des mois de mars, avril et mai 2021, pour les commerces fermés par décision administrative liée à la crise sanitaire.

*Adopté à l'unanimité.*

**Personnel communal : RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) - intégration du cadre d'emploi des techniciens territoriaux – annule et remplace la délibération du conseil municipal en sa séance du 26 mars 2018**

Par délibération en date du 26 mars 2018, le conseil municipal a approuvé la mise en place du RIFSEEP, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Toutefois, le décret n°2020-182 du 27 février 2020 modifiant le décret n°91-875 du 6 septembre 1991, procède à la création d'équivalences pour permettre d'étendre l'application du RIFSEEP aux cadres d'emplois des techniciens. Le conseil municipal décide d'annuler et remplacer la délibération prise le 13 novembre 2017, afin d'intégrer le cadre d'emplois des techniciens de la filière technique dans le dispositif du RIFSEEP.

*Adopté à l'unanimité.*

**Compte-rendu des décisions du maire prises en vertu de la délégation de pouvoirs au maire.**

Le 17 mars 2021 : Décision de prolonger le bail précaire au profit de la SARL VAP ADDICT, 18 place Robert Gabel pour une année à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021.

Le 18 mars 2021 : conclusion d'un bail précaire pour la location du local, situé 5, rue du Général de Gaulle, au profit de Mme Sandrine HERVIEUX pour y exercer l'activité de mercerie, tissus, atelier couture, sous l'enseigne « Bobines et cousettes », à compter du 20 avril 2021.

**Communications :**

**Fête de la musique** prévue le samedi 19 juin 2021, sous réserve des conditions sanitaires.

**Prochaine séance du conseil municipal : lundi 17 mai 2021**

La séance est levée à 20h25.

Fait à Cany-Barville, le 21 avril 2021

Le Maire,

Jean-Pierre THEVENOT

